

Bienvenue sur le générateur de QR code pour les établissements recevant du public.

Ce code permet aux visiteurs de signaler anonymement leur visite dans les lieux fréquentés. Il permet de notifier les personnes contact si un cas de COVID+ est identifié dans le lieu au moment de cette visite.



Comment cela fonctionne-t-il ?

Pour l'établissement



Remplissez le générateur de QR Code ci-dessous.



Créez le QR code unique. Plusieurs formats et un guide d'installation sont à votre disposition.



Imprimez-le et affichez-le de manière visible à l'entrée de votre établissement.



Il est recommandé de générer un **nouveau QR code** toutes les semaines.

Pour le client



A l'entrée, les visiteurs scannent le QR code dans l'application TousAntiCovid.

Le système fonctionne même avec les smartphones les plus anciens.

Au scan, deux options :

- ✓ La personne a déjà l'application TousAntiCovid installée sur son téléphone : elle sera automatiquement enregistrée, même sans connexion internet.
- ✗ La personne n'a pas encore installé l'application TousAntiCovid : elle sera redirigée vers le lien de téléchargement de l'application.



Aucune donnée nominative n'est collectée.

Le QR code correspond à un identifiant crypté, il ne permet de retrouver ni le nom, ni l'adresse du lieu.



Si quelqu'un se déclare positif dans l'application, les personnes qui étaient dans l'établissement au même moment seront notifiées.

Elles ne sauront ni où, ni par qui, simplement qu'elles sont personne contact.

Pour toutes questions relatives à la mise en place de ces QR codes :

Une FAQ est disponible depuis le site web : qrcode.tousanticovid.gouv.fr

Le support TousAntiCovid à destination des professionnels est joignable au n° [0800 080 227](tel:0800080227) (7j/7 de 9h à 20h). Vous pouvez vous en servir pour toutes questions relatives à l'utilisation et au fonctionnement des QR-codes « lieux clos ».